



REGLEMENT INTERIEUR : SECTION GYMNASTIQUE POUR ENFANTS

Baby-gym – Multisports - Gymnastique Sportive

Les sections de baby-gym, multisports et gymnastique sportive sont des activités de détente et de plaisir, il n'est nullement question d'en faire un espace de compétition.

Tenue :

Concernant les bébés (15 mois à 3 ans) : une tenue où l'enfant est à l'aise dans ses mouvements et pieds nus pour ne pas glisser sur les praticables.

Concernant les enfants inscrits aux « multisports maternelle » de petites fuites urinaires sont possibles, aussi nous vous demandons de bien vouloir rajouter dans le sac de sport contenant la tenue de l'enfant, des vêtements de rechange et un sac plastique pour le linge sale.

Concernant la gymnastique sportive, la tenue doit être adaptée à la pratique : jogging, survêtement, justaucorps, cheveux attachés, chaussons de sport dans la mesure du possible.

L'accès à l'espace d'activité en baskets ou en chaussures de ville est strictement interdit.

Certificat médical :

Dans le cas d'inscription prioritaire : soit vous joignez un nouveau certificat médical de 2018 (daté à partir du mois de juin 2018 au plus tôt), soit vous joignez l'attestation prouvant que vous avez remis un certificat médical de – de 3 ans et attestant avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé (joint au verso). Le certificat médical ou l'attestation devra être obligatoirement joint au dossier d'inscription. Sans l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas traitée et passera après les dossiers d'inscription au forum, dans la limite des places disponibles.

Dans le cas d'inscription au forum : Le certificat médical est obligatoire pour toute inscription. En l'absence de ce dernier dans les 15 jours suivant l'inscription, celle-ci sera suspendue jusqu'à la remise du certificat médical au secrétariat de l'ASV.

Les jeunes enfants non-inscrits à l'activité ne doivent en aucun cas pénétrer dans la zone d'évolution, même sous la surveillance des parents. L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents leur survenant.

Les enfants inscrits ne doivent en aucun cas pénétrer dans l'espace d'activité sans la présence d'un membre de l'équipe d'encadrement, même sous la surveillance des parents.

Les enfants doivent écouter et respecter les consignes de sécurité données par les membres de l'équipe d'encadrement.

Accueil : (multisports & gymnastique sportive)

Il convient de ne pas accompagner les enfants trop tôt (16 h 55 ; 17 h 55) afin qu'ils ne gênent pas l'activité du cours précédent.

Il est recommandé d'accompagner les enfants jusque dans la salle de façon à vérifier qu'aucun problème ne se pose. De même, si l'enfant doit quitter la séance avant la fin, il ne pourra le faire qu'avec un adulte responsable. A son arrivée, l'enfant doit passer dans le vestiaire afin de se mettre en tenue.

Il est souhaitable que les parents ne restent pas dans la salle durant les activités.

Les adultes devront limiter leurs déplacements à l'espace réservé à l'accès à la salle et aux vestiaires.

Contrôle de présence :

Au début de chaque séance, un appel des enfants est effectué.

Les adolescents venant souvent seuls, aucune demande de quitter la séance avant la fin ne sera acceptée si les parents ne fournissent pas une autorisation écrite.

Les éventuelles absences :

Si vous connaissez à l'avance les éventuelles absences de vos enfants, veuillez prévenir le secrétariat (01.60.10.48.58) qui transmettra aux professeurs. Au bout de 3 absences consécutives et non justifiées votre enfant ne sera plus admis à son cours.

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes pour ces informations, le respect et l'application de ces quelques règles par chacun permettront un bon déroulement de l'activité. Nous souhaitons à vos enfants une belle année sportive.

La responsable de l'activité
Adeline LUCAS

Les membres de l'équipe d'encadrement